



Commune de Mecleuves

ARRETE MUNICIPAL N°13/2021 **de police de la circulation**

Le Maire de la commune de MECLEUVES,

VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1982,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2542.2, L2542.3 et L2542.10 relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police et les articles L2213.1 et L2213.2 relatifs aux pouvoirs du Maire sur les voies à l'intérieur de l'Agglomération,

VU le code de la route et notamment ses articles R 1^{er}, R 26, R26.1, R 27, R 44 et R 225,

VU l'article R 610.5 du code pénal,

VU la demande faite par la société SOGETREL située à Fléville devant Nancy d'un arrêté de police de la circulation pour procéder à la pose de 5 poteaux dans le cadre du déploiement de la fibre optique dans la commune à compter du lundi 26 juillet 2021 et jusqu'à la fin des travaux.

Considérant qu'il importe de faciliter l'accomplissement de ces travaux tout en maintenant la sécurité des usagers et des habitations voisines.

ARRETE

Article 1 : A compter du lundi 26 juillet 2021 et jusqu'à la fin des travaux, la société SOGETREL procédera à la pose de 5 poteaux. Les travaux seront réalisés avec l'emploi d'un camion tarière, ou autres moyens adaptés aux différents chantiers à mener, en fonction des réseaux souterrains. De façon ambulatoire, pour chaque pose de poteau, le balisage et la sécurisation du chantier sera assuré par la société SOGETREL (panneaux de chantiers AK3 et AK5 en amont et aval du lieu des travaux + cônes de signalisation).

La circulation piétonne et automobile pourra être impactée temporairement (changement de trottoir / empiètement sur chaussée ou stationnement interdit).

Les Rues concernées sont :

- 5 rue le Baugenet
- 20 Chemin de la Botte
- 19 rue la Colombe
- 3 rue des Artisans
- 7 rue la Ronce

Article 2 : L'entreprise sera tenue d'informer et de maintenir l'accès aux propriétés riveraines le temps des travaux.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place conformément à la réglementation en vigueur par l'entreprise SOGETREL sous sa responsabilité.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- SOGETREL – METZ METROPOLE
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Verny

Fait à MECLEUVES, le 23 juillet 2021

Le Maire, P. MANZANO

